

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1752

10 septembre 2009

SOMMAIRE

A-C Holding S.à r.l.	84058	Jean Charles Noel S.à r.l.	84052
Alain Afflelou International S.A.	84059	KFC Holding S.à r.l.	84059
Babcock & Brown (Golfland) S.à r.l.	84065	Koenigstrasse 2 S.A.	84074
Bambi Continental S.à r.l.	84071	Lokris S.à r.l.	84061
Banque Invik S.A.	84096	Manodo Management Europe GmbH	84092
Barclays Capital Investments Luxembourg S.à r.l.	84063	Matrix Investments S.A.	84051
Bluejar Investments S.A.	84060	M.E.C. Lux S.à r.l.	84067
Bohrer Design S.à r.l.	84050	Metall-Kreativ UG (haftungsbeschränkt) - Niederlassung Luxembourg	84050
Braveheart LuxCo I S.à r.l.	84072	Mountain & Wave	84084
BRE/Europe 3-B S.à r.l.	84055	Natixis Overseas Fund Management S.A.	84069
Brooklyn Bridge Company S.A.	84054	Parish Capital Luxembourg Holdings II-B, S.à r.l.	84073
Cegedel International S.A.	84054	Pâtisserie Schumacher S.A.	84067
Cegedel-Participations S.A.	84053	PCV Lux S.C.A.	84064
Clariden Leu (Lux) I	84069	Prairie Rouge S.A.	84071
Cosmetix S.A.	84070	Quinlan Private Atrium Client Holdings S.à r.l.	84060
D.B. International Finance S.A.	84062	Real Estate & Building Company S.A.	84061
Dyn-Pan International S.A.	84057	Redfern S.à r.l.	84052
Eastland Invest S.A.	84058	Rowlands International S.A.	84057
Euro Agenturen S.A.	84094	Sirius Finance S.A.	84063
Europa Hawk S.à r.l.	84091	Skol International Development Luxem- bourg	84064
Evertair S.à r.l.	84056	Sovitec Group S.A.	84056
E.V.R. Endovascular Researches S.A.	84096	Stadtpark 1.4 S.C.S.	84050
Field Point (Luxembourg) I	84064	TREDICI S.A., société de gestion de patri- moine familial	84063
Finance & Médiation S.A.	84051	VA No1 (Regnault) S.à r.l.	84071
GA & GM	84066	Viridis Communication S.à r.l.	84089
GAIA Conseil S.A.	84055	Webster International S.à r.l.	84053
GA & M	84066	WP Roaming III S.à r.l.	84095
Gomes Immobilier Sàrl	84073	XL (Western Europe) S.à r.l.	84084
Gordian Group S.A.	84051		
HKL Holdings (PPI) Sàrl	84052		
HMFunds	84069		
HMS Lux S.A.	84062		
International Food Invest S.A.	84095		

Metall-Kreativ UG (haftungsbeschränkt) - Niederlassung Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 147.681.

Eröffnung einer Niederlassung

Die Metall-Kreativ UG (haftungsbeschränkt) hat am 28. Juli 2009 in Luxemburg eine Niederlassung unter dem Namen „Metall-Kreativ UG (haftungsbeschränkt) - Niederlassung Luxembourg" gegründet.

Die Metall-Kreativ UG (haftungsbeschränkt) hat ihren Gesellschaftssitz in D-54424 Gielert Wiesenweg 4, und ist eingetragen im Handelsregister des AG Wittlich (Deutschland) unter der Nr. B 40876.

Der Geschäftssitz der Niederlassung befindet sich in 52, Grand Rue, 6630 Wasserbillig.

Die Niederlassung betreibt ein Metallbauunternehmen und den Handel mit beweglichen Gegenständen aller Art.

Allein zeichnungsberechtigte Geschäftsführerin der Metall-Kreativ UG (haftungsbeschränkt) und der „Metall-Kreativ UG (haftungsbeschränkt) - Niederlassung Luxembourg" ist Frau Ulrike Räsch, wohnhaft Wiesenweg 4, D-54424 Gielert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, den 29. Juli 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009108366/19.

(090130374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Bohrer Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 109.633.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'actionnaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1^{er} juillet 2009

L'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

126, rue Cents

L-1319 Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour la société

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2009108371/18.

(090130301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Stadtpark 1.4 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 135.211.

Extrait informatif concernant le siège social de la Société

Lors du conseil communal de Bertrange il a été décidé de doter d'une dénomination les rues de la zone industrielle dite "ZI Bourmicht".

De ce fait, le Siège Social de la Société est désormais comme suit:

10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange

Bertrange, le 13 juillet 2009.

Am Stadtpark GP S.à r.l.

Mr Fabrice Coste

Gérant

Référence de publication: 2009107567/17.

(090129259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Finance & Médiation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.949.

—
*Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates der Gesellschaft welche am 17. Juli 2007
am Sitz der Gesellschaft abgehalten wurde*

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig, Herrn Helmut Haag, Wirtschaftsberater, geboren in Trier (Deutschland), am 7. April 1963, mit beruflicher Anschrift in L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri, als Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Für gleichlautenden Auszug

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Verwaltungsratsmitglieder

Référence de publication: 2007107823/16.

(070123122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Matrix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.665.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 août 2009

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 17 avril 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudine BOULAIN en remplacement de Michaël ZERBIB, administrateur révoqué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

MATRIX INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108701/17.

(090130492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Gordian Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.565.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au 16, boulevard Emmanuel Servais, à Luxembourg, le 23 juillet 2009 à 9.00 heures

Acceptation des démissions de Madame Catherine ROUX et Monsieur Karl GUENARD de leur mandat d'Administrateur en date du 23 juillet 2009.

Nomination en tant qu'Administrateur, en remplacement des Administrateurs démissionnaires, de Messieurs Robert VAN'T HOEFT et Patrick VAN DENZEN, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale de l'exercice qui se tiendra en l'année 2013.

Transfert du siège social de la société, en date du 23 juillet 2009, du 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009108377/21.

(090130544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Redfern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 122.253.—
RECTIFICATIF*Extrait*

Suite à l'extrait déposé le 20 août 2007, sous la référence L070110778.05, il convient de noter que Monsieur Bart Zech n'a pas démissionné de son poste de gérant. Son mandat a pris effet le 29 novembre 2006 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 août 2007.

F. Walenta

Gérant

Référence de publication: 2007103749/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

HKL Holdings (PPI) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,67.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 54.523.—
Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 17 juillet 2009, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant suivant en date du 17 juillet 2009:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy. L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société.

2. Nomination du Gérant suivant en date du 17 juillet 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant
- Mr. Chi Keung Fritz IP, Gérant
- Mr. Robert van't Hoeft, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009105027/23.

(090125466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Jean Charles Noel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2551 Luxembourg, 137, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 45.707.—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009108523/13.

(090129927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Webster International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.540.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1^{er} décembre 2006

il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE Ltd.,

88A Tooley Street,

UK-SE1 2TF Londres,

Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

88A Tooley Street,

UK-SE1 2TF Londres,

Royaume-Uni,

pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 mars 2007.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2007068752/816/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Cegedel-Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 44.683.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

- Monsieur Tim HARTMANN, né le 9 janvier 1969 à Bochum, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle Heinrich-Böcking-Strasse 10-14, D-66121 Saarbrücken, Allemagne, est nommé nouvel administrateur de la Société avec effet au 26 mars 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009

- Monsieur Patrick Thein, administrateur de la Société a démissionné avec effet au 26 mars 2009,

- Monsieur Jacquot Schwertzer, administrateur de la Société a démissionné avec effet au 23 janvier 2009,

Dès lors, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Romain BECKER, administrateur et président

- Monsieur Roland MICHEL, administrateur

- Monsieur Tim HARTMANN, administrateur

- Monsieur Eric MAUER, administrateur

- Monsieur Marc ADLER, administrateur

- Monsieur Etienne SCHNEIDER, administrateur

- Monsieur Nestor DIDELOT, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

CEGEDEL participations S.A.

Signature

Référence de publication: 2009108676/27.

(090130066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Cegedel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 91.753.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de lire comme suit:

- Monsieur Tim HARTMANN, né le 9 janvier 1969 à Bochum, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle Heinrich-Böcking-Strasse 10-14, D-66121 Saarbrücken, Allemagne, est nommé nouvel administrateur de la Société avec effet au 26 mars 2009 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009

- Monsieur Patrick Thein, administrateur de la Société a démissionné avec effet au 26 mars 2009,

- Monsieur Jacquot Schwertzer, administrateur de la Société a démissionné avec effet au 23 janvier 2009,

Dès lors, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Roland MICHEL, administrateur et président

- Monsieur Tim HARTMANN, administrateur

- Monsieur Eric MAUER, administrateur

- Monsieur Marc ADLER, administrateur

- Monsieur Romain BECKER, administrateur

- Monsieur Etienne SCHNEIDER, administrateur

- Monsieur Nestor DIDELOT, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

CEGEDEL INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009108678/27.

(090130057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Brooklyn Bridge Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.667.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 23 février 2009

1. Les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, né le 17 mars 1965 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

- Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, née le 30 juillet 1974 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

2. Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, née le 2 décembre 1977 à Dinant, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur pour une période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015, en remplacement de Monsieur Grégory GUISSARD qui ne souhaite plus se présenter aux suffrages.

3. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1886 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg le 23 février 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A.

SGG S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2009108680/27.

(090130046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

BRE/Europe 3-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.319.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 17 juillet 2009 que
 Blackstone Real Estate Partners (Offshore) V L.P. a transféré ses 42 parts sociales
 Blackstone Real Estate Partners (Offshore) V.TE.1 L.P. a transféré ses 18 parts sociales
 Blackstone Real Estate Partners (Offshore) V.TE.2 LP. a transféré ses 39 parts sociales
 Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) V L.P. a transféré ses 8 parts sociales
 Blackstone Real Estate Partners (Offshore) V.F L.P. a transféré ses 18 parts sociales
 Blackstone Real Estate Partners International II L.P. a transféré ses 352 parts sociales
 Blackstone Real Estate Holdings International II L.P. a transféré ses 23 parts sociales
 à

- BRE/Europe 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.911.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

BRE/Europe 3 S.à r.l. 500 parts sociales
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

BRE/Europe 3-B S.à r.l.
 Signature

Référence de publication: 2009108611/27.

(090130333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

GAIA Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 75.526.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 mai 2009

1. En remplacement des Administrateurs, MANAGEMENT Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, DIRECTOR Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, dont le mandat est arrivé à terme, l'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2013:

- Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg,

- Mademoiselle Julie BARBAROSSA, Employée privée, domiciliée professionnellement 1, Am Bongert, L-1270 Luxembourg.

2. Il est décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

3. L'Assemblée prend note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes et de l'Administrateur-délégué:

- Monsieur Bruno MARCHAIS, domicilié professionnellement 1, Am Bongert, L-1270 Luxembourg, Commissaire aux comptes,

- Monsieur Xavier DE BERNEDE, domicilié 90, boulevard Raspail, F-75006 Paris, Administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE
 20, rue Jean-Pierre Beicht
 L-1226 Luxembourg
 Signature

Référence de publication: 2009105931/27.

(090126397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Evertair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.897.

Extrait de cession de parts sociales

Il résulte de deux conventions de cession de parts sous seing privé entre M. Erik VERTENTEN, M. Patrick CALDERS et M. Geert Herman VAN LEMBERGEN

Depuis le 23 juillet 2009, les associés de la société EVERTAIR Sàrl sont composés comme suit:

- M. Erik VERTENTEN	34 parts sociales
Né le 13/11/1936 à Heverlee (B)	
Demeurant: 122/113 Fruithoflaan	
B-2600 ANTWERPEN	
- M. Patrick CALDERS	33 parts sociales
Né le 16/06/1961 à Elsene (B)	
Demeurant 34 Driesstraat	
B-1851 Grimbergen (B)	
- M. Geert Herman VAN LEMBERGEN	33 parts sociales
Né le 17/10/1967 à Leuven (B)	
Demeurant 57c/5 Miereregemstraat	
B-1785 MERCHTEM	
TOTAL	100 parts sociales

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00 € chacune soit un capital de 12.500,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106069/27.

(090126761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Sovitec Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 101.940.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale de la société du 29 juillet 2009

1. L'assemblée générale de la Société a accepté la démission de Monsieur Alain GRILLAERT de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 14 mai 2009.

2. L'assemblée générale de la Société a décidé de ratifier la nomination, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 15 mai 2009, de la société PARMONTS B.V., une société de droit néerlandais enregistrée au registre de commerce d'Amsterdam sous la mention 343141164, avec son siège social à Spuistraat 255B, (1012 VR) Amsterdam, Pays-Bas, représentée de manière permanente par M. Ronald ELSINGHORST, né le 28 juillet 1970 à De-Bilt, Pays-Bas et demeurant à Spuistraat 255 B, 1012 VR Amsterdam.

3. L'assemblée générale de la Société a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle relative aux comptes 2009:

- Benoît TAS, né à Dendermonde, (Belgique) le 1^{er} décembre 1964, directeur de société, résidant à Stoopkensstraat 102, 3320 Hoegaarden, Belgique;

- FOUNDATION HOLDING SOVITEC GROUP, une fondation constituée aux Pays-Bas et ayant son siège social à Strawinskyalaan 385, 1077XX Amsterdam enregistrée au RCS d'Amsterdam sous le numéro 34311847.

4. L'assemblée générale de la Société a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes DELOITTE SA, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3 route d'Arlon L 8009 Strassen, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle relative aux comptes 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106074/27.

(090126823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Dyn-Pan International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.795.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 avril 2009 les mandats des Administrateurs M. Karl Otto LIMBOURG, VALON S.A., LANNAGE S.A. ainsi que celui du Commissaire aux comptes Mme Marie-Claire ZEHREN ont été renouvelés pour une durée de six ans.

Lors de cette même assemblée, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes pour une durée de six ans, en remplacement de Mme Myriam SPIROUX-JACOBY, démissionnaire.

Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Par décision du Conseil d'administration du 10 avril 2009, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société DYN-PAN INTERNATIONAL S.A., société anonyme holding: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société DYN-PAN INTERNATIONAL S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 AOÛT 2009.

Pour DYN-PAN INTERNATIONAL S.A., Société anonyme holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009106802/27.

(090128960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Rowlands International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.006,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.168.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique à l'assemblée générale en date du 26 mars 2009

1. Réviseur d'Entreprises:

1. Ernst & Young Luxembourg S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc Syrdall a démissionné de sa fonction de réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat à compter du contrôle des comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2007;

2. PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, été nommé réviseur d'entreprises de la Société en date du 26 mars 2009 pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2008 en vertu des articles 69 1. a), 35 et 36 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés;

3. Il convient ainsi également de rayer AACO S.à.r.l. inscrit en tant que commissaire aux comptes de la Société.

2. Administrateurs

1. M. Peter VALKS, demeurant à NL-1214 LN Hilversum, Lijsterbeslann, 3 et M. Peter RINKES, demeurant à NL-1019 JT Amsterdam, Fred Petterbaan, 27, ont démissionnés de leur fonction d'administrateur avec effet au 26 juin 2008;

2. M. Jacobus Wim VAN DEN BROEK, né le 24 mai 1960 à Goes (Pays-Bas), demeurant à NL-1405GZ Bussum, Graaf Wichmanlaan, 39 et M. Cornelius Christianus VERBRAAK, né le 4 septembre 1965 à Roosendaal en Nispen (Pays-Bas), demeurant à B-3090 Overijse, Metsijsdreed, 2 ont été nommés administrateurs de la Société avec effet au 26 juin 2008 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 en vertu de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 26 mars 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106809/27.

(090128151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

A-C Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.259,12.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.731.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 décembre 2008 entre Stichting Hoorne Administratiekantoor et Jyzwa B.V., il résulte que:

- Jyzwa B.V., domicilié 23, Brigantijn, 1826BB Alkmaar, aux Pays-Bas, et immatriculée sous le numéro 34089809 auprès du Registre des Pays-Bas, ne détient plus de part de la Société.

- Stichting Hoorne Administratiekantoor, domicilié 23, Brigantijn, 1826BB Alkmaar, aux Pays-Bas, et immatriculée sous le numéro 41226800 auprès du Registre des Sociétés des Pays-Bas détient:

6.384.161 parts sociales de classe ordinaires Jg d'une valeur de EUR 0,01 chacune.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 16 décembre 2008 entre Stichting Hoorne Administratiekantoor et Jyzwa B.V., il résulte que:

- Dazwa B.V., domicilié 23, Brigantijn, 1826BB Alkmaar, aux Pays-Bas, et immatriculée sous le numéro 34089808 auprès du Registre des Pays-Bas, ne détient plus de part de la Société.

- Stichting Hoorne Administratiekantoor, domicilié 23, Brigantijn, 1826BB Alkmaar, aux Pays-Bas, et immatriculée sous le numéro 41226800 auprès du Registre des Sociétés des Pays-Bas détient:

6.384.161 parts sociales de classe ordinaires Dg d'une valeur de EUR 0,01 chacune.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A-C Holding S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2009107113/27.

(090128173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Eastland Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.811.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 août 2009:

- Sont acceptées les démissions des Administrateurs Nationwide Management S.A, Alpmann Management S.A. et Tyndall Management S.A. avec effet immédiat.

- Est confirmée avec effet immédiat la nomination comme Administrateurs de Mme Catherine Daine, née le 4 décembre 1968 à Arlon en Belgique, avec adresse professionnelle au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, de Mme Ruth Donkersloot, née le 26 décembre 1972 à Gravenhage aux Pays-Bas avec adresse professionnelle au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange et Mysama Sàrl, (RCS-Luxembourg, B0147046) sise au 2 rue Pletzer à L-8080 Bertrange. Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010.

- Est acceptée avec effet immédiat la nomination de Mme Catherine Daine, née le 4 décembre 1968 à Arlon en Belgique, avec adresse professionnelle au 2, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, en tant que représentant permanent de Mysama Sàrl, (RCS-Luxembourg, B0147046) sise au 2 rue Pletzer à L-8080 Bertrange.

- Est acceptée avec effet immédiat la démission du Commissaire aux Comptes Fiduciary & Accounting Services S.A. (IBC British Virgin Islands, 303554).

- Est confirmée la nomination de Brewery Holdings Inc. (Registro Publico de Panama, 9405), Plaza 2000, 10th Floor, 50th Street, Panama, Republic of Panama comme commissaire aux comptes. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Eastland Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2009106907/27.

(090128486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

KFC Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.004,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.701.

—
EXTRAIT

Il ressort de deux contrats de transfert de parts sociales exécutés en date du 31 mars 2009 que:

- Koch Fertilizer Holding GmbH a transféré les 40.004 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- chacune et représentant la totalité du capital social de la Société à Koch Minerals S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit suisse, ayant son siège social au 45 Chemin des Primevères, 1701 Fribourg (Suisse), enregistrée auprès du Registre de Commerce de Fribourg sous le numéro 11106/198;

- Koch Minerals S.à r.l., prénommée, a transféré les 40.004 parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- chacune et représentant la totalité du capital social de la Société à Koch Fertilizer Marketing GmbH, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à c/o Dr. Andreas Renggli, Baarerstrasse 8, 6300 Zoug (Suisse), enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Zoug sous le numéro CH-170.4.008.805-5.

Depuis le 31 mars 2009, les 40.004 parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont détenues par Koch Fertilizer Marketing GmbH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009108307/27.

(090129066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Alain Afflelou International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 58.334.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social de la société le 16 février 2009:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

* La société ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR S.A.S., ayant son siège social au 45, avenue Victor Hugo, Bâtiment 264 à F-93539 Aubervilliers (France);

* Monsieur Lionel Afflelou, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 21, rue du Rhône à CH-1204 Genève (Suisse);

* Monsieur Alain Degli-Espoti, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue de la Toison d'Or à B-1060 Bruxelles (Belgique).

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 juillet 2009.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Alain Degli-Espoti, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue de la Toison d'Or à B-1060 Bruxelles (Belgique).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2009.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince-Henri, à L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2009108966/27.

(090130607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Quinlan Private Atrium Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.882.

1/ Par résolutions signées en date du 8 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 16 janvier 2009.
- acceptation de la démission de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat.
- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- nomination de Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ L'adresse correcte du gérant de catégorie A Matthew Charles Fleming est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

3/ L'adresse correcte du gérant de catégorie A Ronan O'Donoghue est la suivante: 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104004/23.

(090124881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Bluejar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 73.987.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 10 août 2009.

1. Administrateurs

1.1 Les mandats de John Broadhurst Mills ainsi que celui de Solon Director Limited, comme étant administrateurs, ont été renouvelés avec effet au 28 avril 2009. Leur échéance arrivera en date du 10 août 2009.

1.2 Le mandat de Montblanc (Directors) Limited, comme étant administrateur, a été renouvelé avec effet au 28 avril 2009. Son échéance arrivera lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

1.3 La société a pris acte que Christopher Crosby, né le 27 octobre 1961, demeurant à Clairmont, Le rue de Bas, St Lawrence, JE3 1JG, Jersey, a été nommé par Montblanc (Directors) Limited comme étant son représentant permanent en relation avec son mandat d'administrateur de la société en date 10 août 2009. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statutaire 2014.

1.4 Le mandat de Ronald Lubner, comme étant administrateur, a été renouvelé avec effet au 28 avril 2009. Son échéance arrivera lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

1.5 Kai Hennen, né le 27 mai 1975, Cochem, Allemagne et Kathryn Bergkoetter, née le 25 mars 1964, Illinois, Etats Unis d'Amérique, tous deux demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, ont été nommés comme administrateur de la société avec effet au 10 août 2009. Leur mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. Commissaire aux comptes

Le mandat de Dirk Oppelaar, comme étant commissaire aux comptes, a été renouvelé avec effet au 28 avril 2009. Son échéance arrivera lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106500/31.

(090127261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Real Estate & Building Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 83.865.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement le 07 juillet 2009, VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ont été appelées aux fonctions d'Administrateurs, en remplacement de M. Guy BAUMANN, M. Guy KETTMANN et M. Jean BODONI, démissionnaires, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015 et le mandat du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., a été renouvelé pour 6 ans, venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Par décision du Conseil d'administration du 07 juillet 2009 LANNAGE S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société REAL ESTATE & BUILDING COMPANY S.A.: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société REAL ESTATE & BUILDING COMPANY S.A.: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société REAL ESTATE & BUILDING COMPANY S.A.: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 JUIL. 2009.

Pour REAL ESTATE & BUILDING COMPANY S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cathérine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009106288/30.

(090127896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Lokris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 83.675,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.357.

En date du 1^{er} mai 2009, l'adresse professionnelle de Monsieur Eric Biren, gérant de classe A de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

En date du 1^{er} avril 2009, le siège social de la société Europa Real Estate II S.à r.l., associé de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais le suivant:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

En date du 1^{er} avril 2009, le siège social de la société Europa Real Estate II US S.à r.l., associé de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais le suivant:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009106467/24.

(090127903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

D.B. International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.911.

Résultant de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires, tenue le 4 août 2009, les décisions suivantes ont été prises par les actionnaires:

- La démission de la société suivante en tant qu'Administrateur de la société:

* ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté. L-1931 Luxembourg

- La nomination de la société suivante en tant qu'Administrateur de la société

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera tenue en 2011, approuvant les comptes annuels de 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104339/23.

(090124695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

HMS Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 10.559.

Extrait de publication de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2009.

L'assemblée générale ordinaire de la société anonyme HMS LUX S.A., avec siège social à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10.559, du 16 juin 2009 a pris les résolutions suivantes:

a.- L'assemblée générale

(i). - constate la révocation de Monsieur Fernand Wetz comme administrateurs et administrateur-délégué et du réviseur DELOITTE S.A.

(ii) - confirme comme administrateurs:

1. M. Roland Bonnici, Administrateur-délégué, né le 2 novembre 1954, demeurant à L-8017 Strassen, 16, rue de la Chapelle,

2. Madame Florence DEVIGNES, gestionnaire de sociétés, née le 18 avril 1975, à Calais, à demeurant à L-5231 Sandweiler, 25B, rue d'Itzig

3. M. Russell Edwards, Administrateur, né le 2 janvier 1959, demeurant à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy v. Letzebuerg, comme administrateurs-délégués:

1. M. Roland Bonnici, préqualifié

2. M. Russell Edwards, préqualifié

comme réviseur d'entreprises:

PKF ABAX AUDIT, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (RCS Luxembourg B°. 142.864)

b.- L'assemblée générale décide que les administrateurs, administrateurs délégués et du réviseur, sont confirmés pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009108073/31.

(090129127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Sirius Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.655.

—
*Extrait portant à publication des décisions
du conseil d'administration tenu en date du 7 juillet 2009 au siège social de la société*

En date du 7 juillet 2009, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité:

- Suite à une missive datée du 7 juillet 2009 reçue au siège social de la société, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Lex BENOY, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, de sa fonction de réviseur aux comptes de la société.

- Le Conseil d'Administration décide d'actualiser les données auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg et partant, de modifier l'adresse de Monsieur Eric VANDERKERKEN, administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société, comme suit: 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108610/19.

(090130385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

TREDICI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 47.111.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55992 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009108671/13.

(090130537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Barclays Capital Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.213.

—
*Extrait du procès-verbal des résolutions
adoptées par l'Associé unique de la Société le 27 juillet 2009*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 27 juillet 2009 qu'il a été décidé de réélire, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Le mandat du réviseur d'entreprise ainsi réélu expirera immédiatement après l'Assemblée Générale des Associés de la Société devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2009.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009108595/22.

(090130014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.175.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 avril 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 avril 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009108661/13.

(090130338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Field Point (Luxembourg) I, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.610.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Associé unique de la Société au 31 juillet 2009

L'Associé unique

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 31 juillet 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 31 juillet 2009 au 22, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Field Point (Luxembourg) I, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009108395/19.

(090130514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

SIDL, Skol International Development Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 17.967.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27.05.2009

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, élit en qualité de

Administrateur et Président	: M. Jean-Louis HENKENS
Administrateur-Délégué	: M. Jean-Louis HENKENS
Administrateur	: Mme Marie-Thérèse RELECOM
	: M. Thibault RELECOM
	: M. Michel GILLARD

et la nomination de Monsieur Pascal KRAWCZYK demeurant 22A Rue de l'Etoile 57100 THIONVILLE France en qualité d'Administrateur pour une période de 2 ans.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Jean-Louis HENKENS qui portera le titre d'Administrateur Délégué.

Ces mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2009108645/22.

(090130322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Babcock & Brown (Golfland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.167.

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) BBGP ODENSE MALTA LIMITED, une société de droit maltais ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, M - VLT 09 Valletta, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé;

2) B & B MH 6 CO. LIMITED, une société de droit maltais ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, M - VLT 09 Valletta, représentée par Monsieur Alain Thill, préqualifié, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé;

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

(II) Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BABCOCK & BROWN (GOLFLAND) S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128167, et constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date 21 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1420 du 11 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Paul Bettingen en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1875 du 4 septembre 2007 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article deux des statuts comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

Version française:

« **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2007, Relation GRE/2007/4158. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007118356/231/59.

(070136064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**GA & GM, Société Anonyme,
(anc. GA & M).**

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

R.C.S. Luxembourg B 126.772.

Im Jahre zweitausendsieben, den dreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft GA&M mit Sitz in L-3462 Dudelange, 3, rue Edison,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. Februar 2007, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

Die Versammlung wurde eröffnet um 8.45 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Max Mayer, Privatbeamter, berusansässig in Luxemburg-Eich,

Der Vorsitzende bestimmte zur Sekretärin Dame Anne Lauer, Privatbeamtin, berusansässig in Luxemburg-Eich.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herrn Herr Adriano Gentilotti, Rentner, wohnhaft in L-4344 à Esch/Alzette, 53, rue Saint-Vincent,

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft GA&M sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß das gesamte Gesellschaftskapital, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Namensänderung in GA & GM. und somit Abänderung des zweiten Satzes von Artikel 1 der Satzung.

2.- Sonstiges

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Einzigster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft in GA&GM abzuändern und somit bekommt der zweite Satz von Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut:

« **Art. 1. Zweiter Satz.** Die Aktiengesellschaft trägt den Namen GA & GM.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 9.00 Uhr.

Abschätzung - Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 250,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Mayer, A. Lauer, A. Gentilotti, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007. LAC/2007/4295. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 12. April 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007052824/206/49.

(070052775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pâtisserie Schumacher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 1, rue Kundel.

R.C.S. Luxembourg B 68.810.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires au siège social de la société le 06 août 2009

Après avoir délibéré, l'assemblée extraordinaire prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Christian Schumacher en tant qu'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Madame Betty Marques Gonçalves, née le 12 mars 1975 à Luxembourg et résidant à L-5485 Wormeldange, rue Principale, 67, et cela jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels 2014.

Troisième résolution

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs de Monsieur Henri Schumacher, résidant à L-5480 Wormeldange, rue Principale 111 et Madame Lydia Marques résidant à L-5480 Wormeldange, rue Principale 111, et cela jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009106073/21.

(090127049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

M.E.C. Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4928 Bascharage, 5, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 104.171.

—
L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société privée à responsabilité limitée MENUISERIE EURO COMPTOIR, avec siège à B- 6791 Athus, rue des 2 Luxembourg, (RC Arlon 22708),

ici représentée par son gérant, Monsieur Bernard Lion, comptable, né à Cul des Sarts, le 13 juin 1944, demeurant à B 6760 Virlon, 52, avenue Bouvier,

agissant en sa qualité d'associée unique (suite à une cession de parts sous seing privée) de la société à responsabilité limitée M.E.C. LUX S.à.r.l., (RC B No 104171), avec siège social à L- 4751 Pétange, 124, rte de Longwy, constituée suivant acte notarié du 25 octobre 2004, publié au Mémorial C No 104 du 4 février 2005

Lequel comparant a requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Transfert du siège social avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2006 de L-4751 Pétange à L-4928 Bascharage, 5, rue Belle-Vue, et modification afférente

L'article 2 première phrase aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. première phrase. Le siège social de la société est établi dans la commune de Bascharage

2. Suite à la cession de parts sous seing privée, la société est devenue une société unipersonnelle et le capital a été souscrit par l'associée unique.

3. Gérance

Est nommé gérant unique: Monsieur André Tombeur, menuisier, né à Libramont (B), le 7 juillet 1965, demeurant à B 6767 Lamorteau; 76, rue de Montmédy.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: B. Lion, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 7 juin 2007, Relation: EAC/2007/6150. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Convention de cession de parts sociales de la SARL MEC LUX

Entre:

Monsieur Jacob Didier, et son épouse Ana Félix Silvestre de nationalité Belge, domiciliés et demeurant ensemble à Aubange (Athus) rue de la Montagne, 74 propriétaire de 100% du capital de la société faisant l'objet de la présente convention ci-après dénommé «le cédant»

Et

SPRL EUROCOMPTOIR, représentée par Monsieur Lion Pascal, agissant comme nouveau gérant, société dont le siège social se trouve à Athus, rue des deux Luxembourg ci-après dénommé «le cessionnaire».

Il est expressément convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Préambule. La présente convention a pour but de faciliter et d'expliquer les conditions de la cession de l'ensemble des actions de la société.

Art. 2. Objet du transfert. Le cédant déclare transférer en pleine propriété sous les garanties ordinaires de droit et pour quitte et libre de tous privilèges et saisies, au cessionnaire qui accepte, sous les conditions suivantes l'ensemble des parts sociales (représentant 100% du capital) de la société MEC LUX. Le cédant garantit que les parts cédées sont exemples de tous droits antérieurs concédés à un tiers. En cas de manquement à cette obligation de garantie, le présent contrat sera résolu de plein droit sans préjudice des dommages et intérêts que le cessionnaire pourra réclamer,

Le cédant déclare en être légalement propriétaire,

Le cédant déclare que les statuts de la société et aucune convention particulière n'interdisent ni ne limitent le présent transfert.

Le cessionnaire entrera en propriété et en jouissance dès que les deux conditions suivantes seront remplies,

- a) Des le paiement du prix et au plus tard pour le premier décembre 2006.
- b) Le cédant devra être dégagé de l'ensemble de ses obligations contractées pour la société auprès des banques, et autres tiers.

Art. 3. Prix. Le prix des parts sociales est fixé à la somme globale de 150.000,- euros. Ce prix résulte de l'évaluation effectuée entre parties en date du 17 septembre 2006.

Art. 4. Garantie concernant la régularité des documents et actes sociaux.

a) Le cessionnaire déclare parfaitement connaître la situation financière de la société et dispense les cédants de donner des explications complémentaires. Une copie du bilan au 31 décembre 2005 sera annexée à la présente convention.

b) Le cessionnaire s'engage à ne pas réclamer les éventuels comptes courants associés

Le Cessionnaire décharge le cédant de toute dettes de la société envers des tiers, banques ou autres organismes ou entreprises.

c) Le cessionnaire s'engage à donner décharge de son mandat de gérante à Monsieur Jacob, lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires. Le cessionnaire reconnaît que la société était saine eu moment du départ des cédants.

Art. 5. Divers. Le cessionnaire s'engage tant pour lui-même que pour ses héritiers ou ayants cause à tout titre.

Dans l'exécution de ses obligations découlant du présent contrat, le cédant s'engage à respecter la confidentialité nécessaire ou simplement utile à la vie des affaires.

Le cédant démissionnera de ses fonctions pour le 13 décembre au plus tard sauf convention contraire. Le cessionnaire assurera la publication de cette démission. Monsieur Jacob deviendra à partir du 13 décembre salarié de la société et touchera une rémunération mensuelle nette de 1.000,- euros. Il s'agit d'un contrat qui sera fait pour une durée de 36 mois. Dans le cas ou se contrat serait résilié avant son terme, l'employeur sera tenu de verser une indemnité équivalente à la somme que Monsieur Jacob aurait touché si il n'avait pas été licencié.

A dater de ce jour et jusqu'à sa démission Monsieur Jacob s'engage à gérer la SARL MEC LUX en bon père de famille. Il s'engage à ne pas aliéner d'actif sans l'accord exprès et écrit du cessionnaire.

Fait à Athus, le 17 septembre 2006 en trois exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu l'exemplaire lui revenant.

Signature / Signature
Le cédant / Le cessionnaire
NE VARIETUR
Signatures

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 juin 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007096989/207/87.

(070108559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Natixis Overseas Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.665.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 31 juillet 2009 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

* Monsieur Jean-François BARALON, Directeur Administratif et Financier, Natixis Asset Management, 21, quai d'Austerlitz, F-75634 Paris Cedex 13

* Monsieur Franck FOURNELLE, Directeur, Natixis Asset Management, 21, quai d'Austerlitz, F-75634 Paris Cedex 13

* Madame Isabelle REUX-BRONN, Directeur de la Gestion alternative et structurée, Natixis Asset Management, 21, quai d'Austerlitz, F-75634 Paris Cedex 13

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

- de renouveler le mandat de:

* PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B 65.477, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour NATIXIS OVERSEAS FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009104097/23.

(090124665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

**Clariden Leu (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. HMFunds).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.370.

Im Jahre zweitausendundsiebzn, am siebzehnten April.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz zu Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital («société d'investissement à capital variable») HMFunds, mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 89370, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 11. Oktober 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1580 vom 4. November 2002. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars 11. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 798 vom 11. August 2005.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Arlette Siebenaler; Privatangestellte, wohnhaft in Junglinster. eröffnet.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Annick Braquet, Privatbeamtin, wohnhaft in Chantemelle.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Solange Wolter-Schieres, Privatbeamtin, wohnhaft in Schouweiler.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Sammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladungen mit der hiernach angegebenen Tagesordnung veröffentlicht:

- im Mémorial C, vom 26. März 2007 und vom 4. April 2007
- in der Tageszeitung «d'Wort» am 26. März 2007 und am 4. April 2007, sowie durch Briefe an die Aktionäre vom 6. April 2007.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

Namensänderung der Gesellschaft HMFunds in CLARIDEN LEU (LUX) I. Aenderung des Artikel 1.

VI.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 4.995.308 sich im Umlauf befindenden Aktien, 3.511.680 Aktien, anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten sind, und dass somit die gegenwärtige Generalversammlung nicht rechtsgültig zusammengesetzt ist und über die in der Tagesordnung aufgeführten Punkte abstimmen kann.

Alsdann fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft in CLARIDEN LEU (LUX) I abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

Art. 1. Name. Es besteht zwischen den Zeichnern, und all denjenigen, die das Eigentumsrecht an den Aktien erwerben werden, eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft («société anonyme»), die sich als Investmentgesellschaft mit variablem Kapital («société d'investissement à capital variable») qualifiziert und die Bezeichnung CLARIDEN LEU (LUX) I (die «Gesellschaft») trägt (ehemals HMFunds).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Siebenaler, A. Braquet, S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, Relation: LAC/2007/6078. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 9. Mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007066101/242/56.

(070069614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Cosmetix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 80.105.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg, Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg et Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Luxembourg International Consulting S.A. "Interconsult", ayant son siège social 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106492/29.

(090127606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

VA No1 (Regnault) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.538.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VA No1 (Regnault) S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009108911/13.

(090131228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Prairie Rouge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 67.791.

Résultant de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires, tenue le 5 août 2009, les décisions suivantes ont: été prises par les actionnaires:

- La démission de la société suivante en tant qu'Administrateur de la société:

* ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- La nomination de la société suivante en tant qu'Administrateur de la société

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.,

siège social à: 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

avec comme représentant permanent Mr. Richard Brekelmans,

avec adresse professionnelle à 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui sera tenue en 2015, approuvant les comptes annuels de 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104341/23.

(090124724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Bambi Continental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3611 Kayl, 12, rue Bechel.

R.C.S. Luxembourg B 110.869.

L'an deux mille sept, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Roger Gustave Bambi Kumbu, commerçant, né le 15 mai 1965 à Kinshasa (Congo) demeurant à L-3611 Kayl, 12, rue Bechel,

agissant en ses qualités de seul associé et gérant unique avec pouvoir d'engager valablement en toutes circonstances par sa seule signature la société à responsabilité limitée unipersonnelle BAMBI CONTINENTAL S.à r.l. avec siège social

à L-4130 Esch-sur-Alzette, 75, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 172 du 25 janvier 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.869.

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prestation de services, management et communications, l'exploitation d'une épicerie, ainsi que la vente et la distribution de produits exotiques et la prestation de services (livraison de colis).

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer l'adresse de la société de L-4130 Esch-sur-Alzette, 75, avenue de la Gare à L-3611 Kayl, 12, rue Bechel, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Kayl.»

Le deuxième alinéa reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Bambi Kumbu, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 20 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8618. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007090909/272/42.

(070101532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Braveheart LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 449.411,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.644.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 24 juillet 2009

En date du 24 juillet 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

de révoquer

- Madame Ute BRÄUER

- Madame Tara O'NEILL

- Monsieur Timothy J. CURT

en tant que gérants de classe A de la Société avec effet immédiat,

de nommer

- Monsieur Walter David WRENCH, né le 16 mai 1946 à Richmond, Australie, ayant comme adresse professionnelle 775, Corporate Woods Parkway, Il 60061 Vernon Hills, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Fabio GARBIN, né le 12 juillet 1964 à Legnano, Italie, ayant comme adresse professionnelle 22, via Puccini, I-20010 Pogliano Milanese, Italie,

en tant que nouveaux gérants de classe A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Monsieur Walter David WRENCH, gérant de classe A

Monsieur Fabio GARBIN, gérant de classe A

Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de classe B

Monsieur Luca GALLINELLI, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Braveheart LuxCo I S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009106031/30.

(090126786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parish Capital Luxembourg Holdings II-B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 145.398.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique Du 17 Juillet 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Charles Merritt en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Steven LaDew, né le 9 Avril 1973 en Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 5915 Farrington Road, Suite 202, Chapel Hill, NC 27517, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 Août 2009.

Audrey Delaby

Mandataire

Référence de publication: 2009108124/17.

(090129258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Gomes Immobilier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5427 Greiveldange, 8, Neiewee.

R.C.S. Luxembourg B 147.671.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Sylvie DA SILVA GOMES, employée privée, demeurant à L-5427 Greiveldange, 8, Neiewee.

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de GOMES IMMOBILIER SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Greiveldange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des associés, prise suivant les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la gérance d'immeubles, l'achat, la vente, la promotion et la gestion immobilière, tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 8. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par le gérant ou par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites intégralement par l'associée unique Sylvie DA SILVA GOMES, préqualifiée. Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENT VINGT-CINQ (725,-) EUROS.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5427 Greiveldange, 8, Neiewee.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Sylvie DA SILVA GOMES, employée privée, demeurant à L-5427 Greiveldange, 8, Neiewee.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal la comparante déclare être la bénéficiaire réelle des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DA SILVA GOMES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 août 2009. REM 2009/1003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 août 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009108320/65.

(090130005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Koenigingstrasse 2 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.676.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of August.

Before the undersigned Maître Joelle Baden, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, who will keep the original of this deed,

THERE APPEARED:

Stichting Prinzengasse 2, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Locatellikade 1, 1076AZ Amsterdam, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam (Handelsregister van de Kamer van Koophandel voor Amsterdam) under number 34351974.

Being represented by Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which it declared to establish.

BY-LAWS:

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Securitisation Law").

1.2 The Company exists under the name of "Koeniginstrasse 2 S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") or the sole director of the Company (the "Sole Director") is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors or by the Sole Director.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

3.2 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitisation entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

(b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors, the Sole Director or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

(d) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

(e) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(f) issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

(g) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitisation Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into three hundred and ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, fully paid up (by 100 %).

6. Form of the shares. The shares are in registered form only.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Bonds, Notes and Other debt instruments

9. Registered or bearer form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of directors, Independent auditors

10. Board of directors or sole director.

10.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (the "Directors" and each a "Director"), who need not be shareholders.

10.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director, named the Sole Director, until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

10.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the board of directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

11.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

11.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General powers of the board of directors / Sole director.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director is authorised to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in such manner as the Board of Directors or the Sole Director deems appropriate.

13. Delegation of powers.

13.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

13.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the signatures of any two Directors together or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

15. Independent auditor.

15.1 The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises) appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.

15.2 The independent auditors are re-eligible.

Chapter V. - General meeting of shareholders

16. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

16.1 The Company may have a Sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

16.2 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders and shall take the decision in writing.

16.3 In the event of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen (15) days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.5 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

16.6 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, only the forms received by the company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to shall be taken into account.

16.7 The shareholders are entitled to participate in the meeting by teleconference or by way of telecommunications allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means of communication must comply with technical features guaranteeing effective participation in the meeting whereof the deliberations are transmitted on a continuous basis.

16.8 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

16.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-thirds of the votes cast of the shareholders present or represented.

16.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

17. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Friday of June at 15:00 o'clock, and for the first time in 2010. If such day is a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

18. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

19. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

20. Business year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2009.

20.2 The Board of Directors or the Sole Director shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits.

21.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors or the Sole Director may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the procedure applicable to the amendment of the Articles or by a decision of the Sole Shareholder.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.

22.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. - Applicable law

23. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for three hundred and ten (310) shares as follows:

Stichting Prinzengasse 2	310 shares
Total: three hundred and ten shares	310 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about five thousand Euro.

First resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, Stichting Prinzengasse 2, considering itself as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 1, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as Directors, each with a mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:

(h) Robert Jan Schol, director, residing professionally at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(i) Paul van Baarle, director, residing professionally at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(j) TMF Administrative Services S.A., director, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 94030, represented by Jorge Perez Lozano acting as its permanent representative.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinquième jour d'août,

Par devant Maître Joelle Baden notaire de résidence à Luxembourg soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché qui aura la garde de la présente minute, ,

A COMPARU:

Stichting Prinzengasse 2, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas ayant son siège social aux Pays-Bas à Locatellikade 1, 1076AZ Amsterdam, enregistrée avec la Chambre de Commerce de Amsterdam (Handelsregister van de Kamer van Koophandel voor Amsterdam) sous le numéro 34351974.

Etant représentée par Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la "Société").

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (la "Loi Titrisation").

1.2 La Société adopte la dénomination "Koeniginstrasse 2 S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou l'administrateur unique de la Société (l'"Administrateur Unique") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert,

conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'agir comme entité d'acquisition et/ou d'émission dans le contexte d'une ou plusieurs opérations de titrisation régies par la Loi Titrisation.

3.2 La Société peut entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances, des prêts, des titres obligataires, des valeurs mobilières ou d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers. L'acquisition ou la prise de ces risques par la Société sera financée par l'émission de titres par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou pris par la Société.

3.3 Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières ou autres instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques et privées;

b) vendre, transmettre, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telles que le Conseil d'Administration, l'Administrateur Unique ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autres;

c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties et de droits de gage, par voie d'hypothèque, nantissement, droits grevant ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;

d) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt de valeurs mobilières et de mise en pension;

e) conclure et exécuter des transactions de produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des swaps, des futures, des échanges à terme, des options) et d'autres opérations similaires;

f) émettre des obligations ou toute autre forme de titre représentatifs de dette (incluant par voie d'intérêt de participation) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et

g) conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou prendre ces risques (c'est-à-dire avant l'émission de titres ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à ses titres ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

3.4 La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour son objet social et qui peuvent promouvoir son accomplissement ou développement.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euro (100 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. **Nature des actions.** Les actions sont uniquement nominatives.

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration ou que l'Administrateur Unique déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. **Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. - Obligations et autres titres représentatifs d'une dette

9. **Nominatif ou au porteur.** La Société pourra émettre des obligations et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. - Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseurs d'entreprises

10. **Conseil d'administration ou Administrateur unique.**

10.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur") qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

10.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un administrateur, appelé Administrateur Unique, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

10.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

11.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

11.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration / Administrateur unique.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société d'une manière telle que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique considère comme appropriée.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

15. Reviseur d'entreprises.

15.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.

15.2 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

16.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

16.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.5 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

16.6 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

16.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.9 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

16.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

17. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de juin, à 15h00 heures, et pour la première fois en 2010. Dans le cas où ce jour constituerait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

18. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2009.

20.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts ou par une décision de l'Actionnaire Unique.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires.

22.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII. - Loi applicable

23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la Loi Titrisation trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les 310 (trois cent dix) actions comme suit:

Stichting Prinzengasse 2	310 actions
Total: trois cent dix actions	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à cinq mille Euros.

Première assemblée de l'administrateur unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie mentionnée ci-avant, Sticking Prinzengasse 2, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, exerçant les pouvoirs incombés à l'assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2011:

a) M. Robert Jan Schol, administrateur, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

b) M. Paul van Baarle, administrateur, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) TMF Administrative Services S.A., administrateur, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 94030 et représentée par Jorge Perez Lozano agissant comme son représentant permanent.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,
Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. BADEN

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2009. Relation: LAC/2009/32337. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 AOÛT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009108185/512.

(090130051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

XL (Western Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.527.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 10 août 2009 de la société XL (Western Europe) S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du Gérant A suivant en date du 3 août 2009:

Madame Fiona Luck, née le 19 septembre 1957 en Douglas, Royaume-Uni, demeurant à 1 XL House, Bermudiana Road, BER - HM 11 Hamilton, Bermuda, en qualité de Gérant A de la Société

- Démission du Gérant B suivant en date du 3 août 2009:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 dans l'état Heerlen, Pays-Bas, demeurant à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

- Nomination du Gérant A suivant en date du 3 août 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Colin Wiltsher, né le 15 janvier 1953 à Fort Jameson, Royaume-Uni, demeurant à 40 Thorley Hill Bishops Stortford, CM23 3LZ Hertfordshire, Royaume-Uni, en qualité de Gérant A de la Société

- Nomination du Gérant B suivant en date du 3 août 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Monsieur Mervyn Skeet, Gérant A

- Monsieur Colin Wiltsher, Gérant A

- Monsieur Jacques Jean Pierre Lemaire, Gérant A

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B

- Monsieur Robert van't Hoeft, Gérant B

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

XL (Western Europe) S.à r.l.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2009107604/33.

(090129338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Mountain & Wave, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.739.552,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 147.204.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of Mountain & Wave S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its

registered office at 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 147.204, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 14, 2009, not yet published in the Mémorial C, (the "Company").

There appeared:

Quiksilver, Inc., the sole shareholder of the Company, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its address at 15202 Graham Street, CA 92649 Huntington Beach, USA;

here represented by Mr. Régis Galiotto, Jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 12,500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Quiksilver, Inc. has been duly informed.

Quiksilver, Inc. through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,727,052 so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 2,739,552 by the issuance of 2,727,052 new shares with a nominal value of EUR 1 each, subject to the payment of a global share premium attached thereto amounting to EUR 269,978,097;

2) Subscription, intervention and payment of the 2,727,052 new shares with a nominal value of EUR 1 each and payment of the global share premium attached thereto amounting to EUR 269,978,097 by a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;

3) Amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4) Subsequent amendment to article 3 of the articles of association of the Company; and

5) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Quiksilver, Inc. the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,727,052 (two million seven hundred twenty-seven thousand fifty-two Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 2,739,552 by the issuance of 2,727,052 new shares with a nominal value of EUR 1 each, subject to the payment of a global share premium attached thereto amounting to EUR 269,978,097 to be allocated to a freely distributable share premium account, the whole to be fully paid up by Quiksilver, Inc. by way of a contribution in kind.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription by Quiksilver, Inc. to the increase of capital by way of a contribution in kind consisting of all the shares it owns in QS Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 8,345,580, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 103.193, representing 100% of the share capital of QS Holdings S.à r.l. (the "QS Holdings' Shares").

Intervention - Subscription - Payment

Quiksilver, Inc., through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 2,727,052 by subscribing to all the 2,727,052 new shares of the Company subject to the payment of a global share premium attached thereto amounting to EUR 269,978,097 to be allocated to a freely distributable share premium account, the whole being fully paid up by contributing the QS Holdings' Shares.

Evaluation

The value of the QS Holdings' Shares is set at EUR 272,705,149 (two hundred seventy-two million seven hundred five thousand one hundred forty-nine Euro).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Quiksilver, Inc., contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the QS Holdings' Shares are in registered form and are fully paid-up;
- (ii) it is the sole legal owner of the QS Holdings' Shares;
- (iii) the QS Holdings' Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the QS Holdings' Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the QS Holdings' Shares are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) QS Holdings S.à r.l. is duly organized and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg; and
- (vii) to its knowledge, QS Holdings S.à r.l. is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- (viii) all formalities subsequent to the transfer of the QS Holdings' Shares required under the applicable law will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Charles Stuart Exon, Joe Scirocco and Pierre Boccon-Liaudet acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the QS Holdings' Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, Quiksilver, Inc. resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 2,739,552 (two million seven hundred thirty-nine thousand five hundred fifty-two Euro) divided into 2,739,552 (two million seven hundred thirty-nine thousand five hundred fifty-two) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Fourth resolution

It is resolved to amend article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect (including up stream and cross stream) financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties, any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 7.100.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Mountain & Wave S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.204, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2009, non encore publié au Mémorial C, (la "Société").

A comparu:

Quiksilver, Inc., l'associé unique de la Société, une société de droit de l'Etat du Delaware, USA, ayant son adresse au 15202 Graham Street, CA 92649 Huntington Beach, USA,

ici représentée par M. Régis Galiotto, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Le président prie le notaire d'acter que:

Les 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Quiksilver, Inc. a été préalablement informée.

Quiksilver, Inc. représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.727.052 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 2.739.552 EUR par l'émission de 2.727.052 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 269.978.097 EUR;

2) Souscription, intervention et paiement des 2.727.052 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune et paiement d'une prime d'émission globale de 269.978.097 EUR, par un apport en nature de l'associé unique de la Société;

3) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4) Modification de l'article 3 des statuts de la Société; et

5) Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par Quiksilver, Inc., les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.727.052 (deux millions sept cent vingt-sept mille cinquante-deux Euro) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 2.739.552 EUR par l'émission de 2.727.052 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée de 269.978.097 EUR devant être allouée à un poste librement distribuable du bilan, la totalité devant être entièrement libérée par Quiksilver, Inc. au moyen d'un apport en nature.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription de Quiksilver, Inc. à l'augmentation de capital par apport en nature de toutes les parts sociales qu'il détient dans QS Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 8.345.580 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.193, représentant 100% du capital social de QS Holdings S.à r.l. (les "Parts Sociales de QS Holdings").

Intervention - Souscription - Paiement

Quiksilver, Inc., représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 2.727.052 EUR en souscrivant à l'ensemble des 2.727.052 nouvelles parts sociales de la Société moyennant le paiement d'une prime d'émission globale y attachée de 269.978.097 EUR devant être allouée à un poste librement distribuable du bilan, la totalité devant être entièrement libérée par apport des Parts Sociales de QS Holdings.

Evaluation

La valeur des Parts Sociales de QS Holdings a été fixée à 272.705.149 EUR (deux cent soixante-douze millions sept cent cinq mille cent quarante-neuf Euro).

Les Parts Sociales de QS Holdings ont été évaluées par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

Quiksilver, Inc., apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Parts Sociales de QS Holdings sont nominatives et entièrement libérées;
- (ii) il est seul propriétaire des Parts Sociales de QS Holdings;
- (iii) les Parts Sociales de QS Holdings sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales de QS Holdings ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales de QS Holdings sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) QS Holdings S.à r.l. est dûment constituée et existe valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg;
- (vii) à sa connaissance, QS Holdings S.à r.l. ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et
- (viii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales de QS Holdings requise en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Charles Stuart Exon, Joe Scirocco et Pierre Boccon-Liaudet, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Sociales de QS Holdings, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, QS Holdings S.à r.l. a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à 2.739.552 EUR (deux millions sept cent-trente neuf mille cinq cent cinquante-deux Euro), divisé en 2.739.552 (deux millions sept cent-trente neuf mille cinq cent cinquante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect (y compris en amont ou transversal) ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute sûreté ou garantie afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous les moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 7.100.- Euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31827. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009108292/237.

(090130275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Viridis Communication S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 111Bis, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.705.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Nadine HUTH, fonctionnaire, demeurant à F-57300 Ay-sur-Moselle (France), 14, rue de Thionville.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet, Raison sociale, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de Viridis Communication S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de tous services aux entreprises dans le domaine de la communication, de la création d'événements, de relations avec la presse, de la création artistique, de la communication par l'objet, de la création de sites Internet, des services multimédia, des créations sonores, de la création audiovisuelle et tout autres services se rapportant directement ou indirectement à la communication au sens large.

La Société peut aussi avoir toute activité se rapportant à la publicité, tous travaux de création d'arts graphiques et de formes publicitaires ainsi que tous travaux d'élaboration et de gestion de campagnes publicitaires et d'image d'entreprise au sens large du terme. Elle peut également être active dans le domaine de l'audio-visuel et de l'animation. Elle a en outre pour objet la communication, la création, l'édition et la vente d'oeuvres graphiques sur quelque support que ce soit ainsi que l'édition et le management pour son propre compte et pour le compte de tiers.

A ces fins, la Société peut agir en tant que concepteur, réalisateur, producteur et conseiller.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

84091

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération des parts sociales

Toutes les parts ont été souscrites par l'associée unique, Nadine HUTH, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ sept cent soixante-cinq (765,-) euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8311 Capellen, 111 bis, route d'Arlon.
- 2.- Monsieur Christophe PIED, employé privé, demeurant à F-57300 Ay-sur-Moselle (France), 14, rue de Thionville, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Autorisation de commerce

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: HUTH, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 13 août 2009. REM 2009 / 1050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 août 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009109604/120.

(090131530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Europa Hawk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 650.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.949.

En date du 1^{er} mai 2009, l'adresse professionnelle de Monsieur Eric Biren, gérant de classe A de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

En date du 1^{er} mai 2009, l'adresse professionnelle de Monsieur Vincent Goy, gérant de classe A de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg.

En date du 19 juin 2006, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de classe A de la Société, qui était au 136, Sloane Street - GB-SW1X 9AY Londres, a changé et est désormais la suivante:

132, Sloane Street
GB-SW1X 9AX Londres.

En date du 11 juillet 2007, l'adresse professionnelle de Monsieur Fojtl Christian, gérant de classe B de la Société, qui était au 4, Porzellangasse, A-1090 Vienne, a changé et est désormais la suivante:

1, Floridsdorfer Hauptstrasse
A-1210 Vienne.

En date du 11 juillet 2007, l'adresse professionnelle de Madame Ladner Tanja, gérante de classe B de la Société, qui était au 4, Porzellangasse, A-1090 Vienne, a changé et est désormais la suivante:

1, Floridsdorfer Hauptstrasse
A-1210 Vienne.

En date du 1^{er} avril 2009, le siège social de la société Europa Real Estate II S.à r.l., associé de la Société, qui était situé au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a été transféré et est désormais situé au:

68-70, boulevard de la Pétrusse
L-2320 Luxembourg.

En date du 1^{er} avril 2009, le siège social de la société Europa Real Estate II US S.à r.l., associé de la Société, qui était situé au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a été transféré et est désormais situé au:

68-70, boulevard de la Pétrusse
L-2320 Luxembourg.

En date du 1^{er} mai 2009, le siège social de la société Europa Capital S.à r.l., associé de la Société, qui était situé au 43, boulevard de la Pétrusse - L-2320 Luxembourg, a été transféré et est désormais situé au:

68-70, boulevard de la Pétrusse
L-2320 Luxembourg.

En date du 11 juillet 2007, le siège social de la société Warimpex Finanz - Und Beteiligungs AG, associé de la Société, qui était situé au 4, Porzellangasse, A-1090 Vienne, a été transféré et est désormais situé au:

1, Floridsdorfer Hauptstrasse
A-1210 Vienne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009106468/48.

(090127892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Manodo Management Europe GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.090.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun, den vierten August.

Vor Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum vom Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

Herr Kenneth STRID, wohnhaft in Åleviksvägen 30, 429 43, Säro, Schweden,

"der Komparent"

hier vertreten durch Herrn Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", beruflich wohnhaft in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

"der Bevollmächtigte"

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht welche, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie vorgenannt, erklärt und bietet den Notar zu beurkunden:

1. Daß die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Manodo Management Europe GmbH, R.C.S. Luxembourg B Nr. 131090, mit Gesellschaftssitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gegründet wurde laut Urkunde durch Me Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, am 30. Juli 2007, veröffentlicht im "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" Nr. 2244 vom 9. Oktober 2007.

2. Daß das Kapital der Gesellschaft Manodo Management Europe GmbH sich auf EUR 20.000 (zwanzigtausend Euro) beläuft, eingeteilt in 800 (achthundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25 (fünfundzwanzig Euro), vollständig eingezahlt.

3. Daß der Komparent Besitzer aller Anteile der Gesellschaft Manodo Management Europe GmbH, die das Kapital darstellen, ist.

4. Daß der Komparent, als alleiniger Gesellschafter, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Daß die Aktivität der Gesellschaft Manodo Management Europe GmbH aufgehört hat, daß der alleinige Gesellschafter die sämtlichen Aktiva übernimmt und dass er als Liquidator der Gesellschaft sämtliche Passiva der Gesellschaft auszahlen wird, so daß die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

6. Daß der Komparent den Geschäftsführern Entlastung erteilt.

7. Daß der Vollmachtnehmer das Register der Gesellschaft annullieren kann.

8. Daß die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren im Gesellschaftssitz von BDO Compagnie Fiduciaire aufbewahrt werden.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand nine, on the fourth day of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Kenneth STRID, residing in Åleviksvägen 30, 429 43, Säro, Sweden,

"the principal"

here represented by Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company Manodo Management Europe GmbH, R.C.S. Luxembourg B nr. 131090, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated by deed of Me Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, on July 30, 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" nr. 2244 of October 9, 2007.

2. That the corporate capital of the company Manodo Management Europe GmbH amounts to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) divided into 800 (eight hundred) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company Manodo Management Europe GmbH.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the activity of the company Manodo Management Europe GmbH has ceased, that the sole member takes over all the assets and that as liquidator he commits himself to pay off all the liabilities; so that the liquidation of the company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the managers of the company.

7. That the proxyholder may proceed with the cancellation of the corporate units register.

8. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Guy Hornick, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2009. LAC/2009/32354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Für gleichlautende Kopie, Zwecks Veröffentlichung im au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. August 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009108845/86.

(090130657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Euro Agenturen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 92.204.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EURO AGENTUREN S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.204, constituée suivant acte reçu le 8 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 381 du 8 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 62 (soixante-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transférer le siège de la société au 1^{er} juillet 2009 du 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 2, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges.

2. Renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats de tous les administrateurs.

3. Renouveler pour une nouvelle période de six ans le mandat du Commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de:

- transférer le siège de la société du 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 2, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges, et ceci à partir du 1^{er} juillet 2009;

- modifier par conséquent l'article 2.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 (six) ans les mandats de tous les administrateurs (Monsieur Willem VAN ZELM, Madame Marie-Josée VAN BERKEL et GLOBAL AGENCIESINC) et de l'administrateur-délégué (Monsieur Willem VAN ZELM), actuellement en fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 (six) ans le mandat du Commissaire aux comptes (DELAWARE AGENT SERVICES LLC), actuellement en fonction.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30542. Reçu: soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009108300/51.

(090130461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

International Food Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.427.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juillet 2009

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, des administrateurs: Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- A.T.T.C. Management S.à.r.l., ayant son siège social 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg avec pour représentant permanent Monsieur Edward PATTEERT, avec adresse professionnelle 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg;

- A.T.T.C. Directors S.à.r.l., ayant son siège social 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg avec pour représentant permanent Monsieur Jean-Pierre VAN KERMUYLEN, avec adresse professionnelle 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg;

- A.T.T.C. Services S.à.r.l., ayant son siège social 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, avec pour représentant permanent Monsieur Edward PATTEERT, avec adresse professionnelle 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire A.T.T.C. Control S.A., ayant son siège social 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108449/32.

(090130132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.513.800,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.535.

EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société tenu en date du 15 juillet 2009 a décidé de transférer le siège social de la Société de 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Il résulte de la résolution du conseil de gérance de l'associé unique de la Société, WP Roaming S.à r.l., en date du 15 juillet 2009 que le siège social de l'associé unique a été transféré au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009108375/17.

(090130391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Banque Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 29.962.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 17 juillet 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la résignation de M. Pierre ARENS comme administrateur du Conseil d'Administration de la société;
2. D'élire M. Peter ENGELBERG, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme administrateur du Conseil d'Administration;
3. D'accepter la résignation de M. Pierre ARENS comme administrateur-délégué à la gestion journalière de la société.
4. D'élire M. Peter ENGELBERG, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme administrateur-délégué à la gestion journalière de la société.

Peter Engelberg / Gaston Colbach.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 17th, 2009, it has been resolved the following:

- 1 To relieve Mr. Pierre ARENS as director of the board for the company;
- 2 To elect Mr. Peter ENGELBERG, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as a director of the company;
- 3 To relieve Mr. Pierre ARENS from his mandate to delegate the day-to-day management of the Company;
- 4 To elect Mr. Peter ENGELBERG, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg in order to delegate the day-to-day management of the Company;

Peter Engelberg / Gaston Colbach.

Référence de publication: 2009105008/24.

(090125590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

E.V.R. Endovascular Researches S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.887.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société E.V.R. Endovascular Researches SA qui s'est tenue à Luxembourg, le 26 juin 2009 que:

- La cooptation de l'administrateur Walter Eugène Riehemann ayant eu lieu lors du conseil d'administration du 19 juin 2008 a été ratifiée par l'assemblée générale
- un nouveau commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Julien Nicaud, employé privé, né le 4 juin 1981 à Metz, France, résidant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg a été nommé en remplacement de Monsieur Achille Severgnini.
- Les mandats de Monsieur Riehemann et de Monsieur Julien Nicaud prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2009106544/21.

(090127490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.
